

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH	Délibération
		N° 2023_1_7

Convocation du 20 janvier 2023

Le 25 janvier 2023 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Gérard ALAZARD, M. Pierre BALTENWECK, M. Pierre BORREDON, Mme Christine CALVO, M. Floréal CARBONIE SUILS, M. Patrice CASTANIER, M. Benoît FABRE, Mme Christina GARRIGUES, Mme Sonia LEGLAIVE, Mme Chrystèle MINELLO, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER, M. Pascal PRADAYROL.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Claudine AUDOIN, Mme Lydie LAFON.

ÉTAIENT ABSENTS :

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Delphine AZNAR a donné procuration à Mme Christina GARRIGUES
Mme Cécile DOUELLE a donné procuration à Mme Sonia LEGLAIVE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Pierre BALTENWECK

LA SÉANCE SE POURSUIVANT

Délibération n° 2023_1_7 : Demande de subvention Rénovation du Pôle loisirs de la piscine municipale

Cette délibération annule et remplace la N°2022-7-4 reçue en Préfecture le 21/12/2022

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 22 novembre 2022, le conseil municipal a approuvé le choix de la Maitrise d'œuvre pour la rénovation du Pôle loisirs de la piscine municipale.

Le cabinet Sol et Cité a fait parvenir un Avant-Projet Sommaire.

Le coût prévisionnel des travaux tels qu'il ressort des études d'Avant-Projet Sommaire du Maître d'œuvre s'élève à **458 052.50** € HT.

Afin de financer cette opération, il est proposé au conseil municipal de solliciter des subventions des partenaires suivants :

- L'État
- le conseil Régional Occitanie ;
- le conseil Départemental du lot;
- Agence Nationale du Sport

Description des recettes et subventions à solliciter sur montant HT

Origine des subventions sollicitées	Montant des travaux subventionnables en € HT	Pourcentage sollicité	Subventions sollicitées en €	Subventions obtenues en €
Etat – DETR 2023	458 052,50	40%	183 220,80	En attente
Région Occitanie	458 052,50	15%	68 707,80	En attente
Département du Lot	458 052,50	20%	91 610,40	En attente
Agence Nationale du Sport	458 052,50	5 %	22 902,60	En attente
Origine de l'autofinancement	Montant des travaux subventionnables en € HT	Pourcentage autofinancement	Autofinancement en €	/
Commune de LUZECH	458 052,50	20%	91 610,40	/

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- d'approuver l'opération et le coût prévisionnel des travaux établi en phase Avant-Projet Sommaire qui en découle de **458 052,50 € HT** ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- de solliciter l'aide financière de l'Etat, du Conseil régional Occitanie, du conseil départemental du Lot, et de l'Agence Nationale du Sport.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- **d'approuver** l'opération et le coût prévisionnel des travaux établi en phase Avant-Projet Sommaire qui en découle de **458 052,50 € HT** ;
- **d'approuver** le plan de financement prévisionnel ;
- **de solliciter** l'aide financière de l'Etat, du Conseil régional Occitanie, du conseil départemental du Lot, et de l'Agence Nationale du Sport;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, à effectuer toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
17	Présents : 13 Procurations : 2	Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

<p>REÇU EN PREFECTURE LE : 27/01/2023</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 27/01/2023</p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>Le Maire,</p> <p>Monsieur Bernard PIASER</p>
---	--